

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalités

Supplément au n° 318 | Novembre 2014

EDITO

97e Congrès

L'AMF porte la voix des maires



C'est aujourd'hui le dernier éditorial que je signe ici. Depuis dix ans, j'ai consacré à l'AMF toute ma passion et toute mon énergie en défendant auprès des gouvernements les positions de notre Association dans le cadre d'un dialogue exigeant mais loyal et constructif avec

l'État. Merci à tous pour votre soutien.

Aujourd'hui, la question fondamentale est de savoir si nous aurons les moyens, à l'avenir, d'assurer nos missions. Si la volonté des pouvoirs publics, au travers de cette saignée financière que représente la baisse dramatique de nos dotations, est d'affaiblir les communes et d'entraîner leur dissolution dans de grands ensembles, nous allons vers la suppression du premier échelon de proximité et de citoyenneté.

Or la commune a prouvé sa capacité à s'adapter et à évoluer. Cette singulière modernité se poursuit d'ailleurs dans le fort soutien de l'AMF à la création volontaire des communes nouvelles.

Dans une société inquiète pour son avenir, repliée sur elle-même et défiant vis-à-vis du personnel politique, les maires constituent des points de repère importants pour les habitants, notamment les plus fragiles, et assurent une fonction de proximité et de cohésion sociale indispensable.

C'est pourquoi je mets solennellement en garde contre la vision dogmatique qui considère comme un progrès d'éloigner les citoyens de leur collectivité de proximité. Nier cet état de fait, c'est prendre le risque de l'impuissance publique, lit de toutes les démagogies. Aujourd'hui la coupe est pleine. Nous attendons des réponses concrètes de la part des pouvoirs publics lors du Congrès, faute de quoi la réaction des maires et des présidents d'intercommunalités sera sans commune mesure avec celles qui ont été les nôtres jusqu'à présent car il s'agit de la France.

J'ai confiance dans l'AMF qui, unie, continuera de porter, haut et fort, la voix des Maires de France.

JACQUES PÉLISSARD



Rythmes scolaires : l'AMF reste vigilante

L'AMF a obtenu du Premier ministre le maintien, pour l'année scolaire 2015 – 2016, du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires selon ses modalités actuelles, pour l'ensemble des communes, à condition cependant que celles-ci élaborent un projet éducatif territorial (PEDT). Initialement, le projet de loi de finances pour 2015, dans son article 55, ne prévoyait qu'une reconduction partielle de ce fonds, réservée aux seules "communes en difficulté". L'AMF avait alors fait part de sa consternation en rappelant qu'une telle réforme deviendrait insoutenable pour les communes et leurs groupements dans un contexte de baisse drastique des dotations de l'État.

Pérenniser le fonds

Si l'AMF prend donc acte avec satisfaction du maintien du fonds pour l'année scolaire 2015 – 2016, elle réitère néanmoins sa demande de pérennisation de ce fonds et la réévaluation de son montant au coût de mise en œuvre de la réforme pour les communes et leurs groupements, estimé à plus de 1 milliard d'euros par an. Dans les conditions actuelles, le gouvernement ne prévoit qu'une enveloppe de 400 millions d'euros pour 2015-2016.

A titre pratique, l'AMF rappelle que pour obtenir le versement de la participation de l'État pour l'année scolaire 2014 – 2015, les communes devront adresser la demande

directement à la délégation régionale compétente de l'Agence de services et de paiement, au plus tard le 30 novembre 2014. (décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014).

Au regard de l'exigence nouvelle de conclure un PEDT pour bénéficier du fonds, l'AMF participe activement au groupe de travail installé par la ministre de l'Éducation nationale pour veiller à ce que les conditions de son élaboration soient simplifiées et mieux adaptées aux petites communes et permettre à celles-ci de bénéficier du fonds d'amorçage. A noter que la question de la réforme des rythmes scolaires sera au cœur du débat « École » lors du Congrès des maires le 26 novembre prochain. Par ailleurs, concernant la demi-journée de consultation des enseignants sur la révision du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'AMF a demandé à deux reprises à la ministre de l'Éducation nationale que cette demi-journée se déroule en dehors du temps scolaire. Elle a indiqué que si les maires ne remettent pas en cause le bien-fondé de cette consultation, ils refusent d'avoir à suppléer l'Éducation nationale pour son organisation sur le temps scolaire, les enseignants disposant de 108 heures annuelles pour, notamment, des travaux pédagogiques. Suite à l'annulation de la demi-journée par plusieurs DASEN, l'AMF a demandé que cette annulation soit généralisée à l'ensemble des communes.

Réforme territoriale : des confirmations

Le 28 octobre, Manuel Valls a défendu devant les sénateurs les objectifs de la réforme territoriale. Se voulant rassurant pour les élus ruraux et de montagne, il a affirmé que celle-ci sera adaptée aux spécificités de leurs territoires. Sans revenir sur le seuil de 20 000 habitants pour les communautés, celui-ci pourra être assoupli pour tenir compte du nombre de communes, de la densité, de la topographie. Les CDCI et les préfets pourraient disposer d'un pouvoir de modulation du seuil. Réaffirmant la nécessité de structurer l'intercommunalité à l'échelle des bassins de vie, il a insisté sur les rapprochements d'EPCI afin de réduire fortement le nombre de syndicats intercommunaux, jugés coûteux. Il a aussi confirmé la création de dix métropoles au 1^{er} janvier 2015 et s'est dit favorable à des aménagements de la loi sur le Grand Paris prévue début 2016. Rappelant sa préférence pour 13 régions métropolitaines, le Premier ministre a indiqué que leur mission sera de préparer l'avenir en

matière d'éducation, de formation professionnelle, de transports, d'aménagement du territoire et de développement économique. Il s'est dit favorable à des transferts de compétences de l'Etat dans le domaine économique ainsi qu'à l'expérimentation en matière d'accompagnement vers l'emploi, et a réaffirmé son intention de doter les régions d'une fiscalité dynamique adaptée à leurs missions. Il a confirmé le rôle de protection des populations fragiles et de soutien aux communes des conseils départementaux, assurant que les assemblées départementales élues en mars 2015 exerceront pleinement leurs compétences de solidarité jusqu'en 2020, pouvant même être confortées en matière d'ingénierie territoriale ou d'accès aux services publics. Après 2020, ils devront évoluer soit sur le modèle de la métropole-département, soit vers d'autres formes (coordination d'EPCI, rapprochement de départements, etc.). Chaque territoire pourra faire des propositions d'ici là.



Après un hommage appuyé aux maires, Manuel Valls a manifesté son souhait de voir examiner au Sénat la proposition de loi initiée par Jacques Pélassard sur les communes nouvelles (adoptée le 31/10/2014 à l'AN). Cette thématique sera au cœur du Congrès, mercredi 26 novembre matin.

Taxes locales

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit dans son article 8 la suppression de recettes fiscales, à savoir la taxe de gestion des eaux pluviales, la taxe de pavage et de trottoirs, la taxe sur le produit de la valorisation des terrains et des immeubles due à la réalisation d'infrastructures de transports collectifs (dite taxe « Grenelle »), et l'impôt sur les spectacles. La perte de recettes pour les collectivités s'élève à plus de 19 millions d'euros.

L'AMF s'oppose à ces suppressions et a rédigé un amendement pour le maintien de ces taxes, qui a cependant été rejeté. Les recettes de l'impôt sur les spectacles s'élevaient à 18 millions d'euros en 2013, et seraient théoriquement compensées par l'Etat. Il s'agit de nouvelles coupes franches dans les budgets du bloc communal qui s'ajoutent à la réduction drastique des dotations de l'Etat.

Communes nouvelles : une réforme innovante

La proposition de loi, initiée par Jacques Pélassard, député du Jura et président de l'AMF, a été adoptée le 31 octobre à l'Assemblée nationale par un vote quasi unanime. Ce texte qui vise à améliorer le fonctionnement des communes nouvelles et prévoit des incitations financières pour leur création, a reçu le soutien du Gouvernement. Il propose de faciliter leur gouvernance en assouplissant les conditions de composition du conseil municipal jusqu'en 2020 (faculté de maintenir l'ensemble des élus) et en renforçant la place des maires délégués au sein de la municipalité ; il crée un véritable pacte financier incitatif de stabilité de la dotation globale de fonctionnement pendant trois ans pour les communes nouvelles de moins de 10 000 habitants et créées au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Ce pacte intégrerait une exonération de la baisse des dotations et une bonification de 5 %.

Plusieurs amendements ont enrichi le texte et visent à :

- adapter la gouvernance de la commune nouvelle après 2020 pour un mandat (2 à 4 conseillers supplémentaires),
- clarifier la procédure d'institution de droit des communes déléguées,
- faciliter sa création quand les communes membres se trouvent à cheval sur plusieurs départements et/ou régions,
- permettre la mise en œuvre de plans de secteur dans les communes déléguées lorsque la commune nouvelle dispose d'un PLU.

Jacques Pélassard a cependant regretté que le rattachement obligatoire des communes nouvelles issues de la transformation d'un EPCI, satisfaisant les seuils démographiques prévus par la loi, ait été maintenu. Enfin, Marylise Lebranchu a demandé que ce texte puisse être rapidement examiné par le Sénat.

Voir : www.amf.asso.fr/icône Communes nouvelles

Taxes foncières : le PLF 2015 alourdit les contraintes

Le PLF 2015 n'est pas revenu sur la majoration obligatoire des valeurs cadastrales des terrains constructibles situés dans les zones de plus de 50 000 habitants, fixée à 5 €/m² pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) au titre de 2015 et 2016, puis à 10 € à partir de 2017. Par contre, les immeubles affectés à la méthanisation agricole seraient obligatoirement exonérés de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). Les compensations fiscales des collectivités seraient encore réduites. L'AMF a rédigé des amendements visant à rendre facultatives la majoration des terrains constructibles et l'exonération des activités de méthanisation agricole. L'AMF a aussi demandé que les compensations ne servent plus de variables d'ajustement.

Accord local sur la gouvernance des communautés

La proposition de loi autorisant l'accord sur la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération a été adoptée au Sénat en première lecture le 22 octobre dernier. Le texte, déposé par les sénateurs Alain Richard et Jean-Pierre Sueur, réintroduit la possibilité de conclure un accord local sur la gouvernance des communautés tout en proposant des limites chiffrées aux écarts de représentation. Ainsi, une commune ne pourrait bénéficier de plus d'un siège supplémentaire par rapport au nombre de siège obtenu en application de la règle du tableau ni voir sa représentativité réduite de plus de 20 % par rapport à sa part de population totale au sein de l'EPCI. Le texte devrait être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la fin de l'année.

Brain storming sur les crèches

De nombreuses réflexions sont engagées, tant au ministère qu'au Haut Conseil à la Famille ou à la CNAF, pour proposer des mesures d'allègements des coûts des places d'accueil du jeune enfant, et de renforcement des aides aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Le groupe de travail Petite enfance de l'AMF demande que la majoration des aides porte sur l'investissement et sur le fonctionnement, insiste pour que les aides soient apportées là où il y a des besoins exprimés et propose une redéfinition des exigences réglementaires ou partenariales imposées aux EAJE.

Budget des agences de l'eau : nouvelle ponction



Comme c'était déjà le cas en 2013, le PLF 2015 prévoit une nouvelle ponction de 175 millions par an, pendant trois ans, sur le budget des agences de l'eau. Réuni en septembre, le Bureau de l'AMF a pris position vigoureusement contre ce nouveau prélèvement.

Cette ponction, qui constitue in fine un prélèvement sur les usagers locaux, n'est pas acceptable car elle contredit le principe selon lequel « l'eau paye l'eau » et porte atteinte aux politiques conduites par les agences dans les territoires. En effet, elle remet nécessairement en cause leurs programmes pluriannuels d'intervention et en particulier les mesures de soutien et d'investissement aux politiques de l'eau qui sont, pour l'essentiel, portées par les communes et leurs groupements.

L'AMF s'oppose fortement à cette ponction et demande que soient garanties les capacités d'action des agences de l'eau, enjeu majeur pour la préservation et l'aménagement des territoires.

Rencontre technique AMF/FNCCR

L'AMF organise avec la FNCCR, le 16 décembre prochain, dans ses locaux, une rencontre technique « la commune et l'assainissement non collectif ». L'assainissement non collectif (ANC) constitue actuellement une bonne solution d'assainissement dans les territoires à faible densité pour répondre aux enjeux de protection de la salubrité publique et de l'environnement. Cette rencontre a pour objectif de faire le point sur les évolutions liées à la mise en œuvre de la compétence et aux enjeux de l'ANC dans les territoires. Les questions liées à l'urbanisme ou à la vente d'immeubles seront particulièrement abordées.

Renseignements complémentaires sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr
Inscription obligatoire, enregistrée dans la limite des places disponibles : j.abotchi@fnccr.asso.fr

SOLIDARITÉ

TÉLÉTHON 2014



Véritable élan de solidarité, le Téléthon rassemble chaque année 5 millions de personnes autour des 20 000 animations

organisées sur l'ensemble du territoire. Les communes peuvent s'associer à cette aventure humaine en organisant une manifestation Téléthon les 5 et 6 décembre prochain. C'est l'occasion de mettre en

valeur ses particularités locales, de créer du lien social et de mobiliser la population ! Cinq villes ambassadrices ont été choisies, pour leur engagement: Vannes, Metz, Perpignan, Marseille et Saint-François en Guadeloupe. Elles organiseront de nombreux défis centrés sur leurs savoir-faire locaux. Depuis la création du Téléthon plus de 200 villes et villages se sont ainsi mobilisés aux côtés de l'AFM-Téléthon et de France Télévisions. Les dons récoltés permettent de financer la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (notamment la myopathie).

CONTACT <https://coordination.telethon.fr/>

de repérer, dans chaque région, des œuvres d'art qui devraient être restaurées et valorisées. Ils les choisiront grâce à leur expérience, aux informations des habitants et de la presse locale. Les œuvres d'art restaurées seront exposées au public.

CONTACT contact@sauvegardeartfrancais.fr

RELATION ÉLU-FONCTIONNAIRE

OBSERVATOIRE SMACL

La relation entre les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux est la pierre angulaire de l'organisation des collectivités. L'Observatoire de la Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL) propose un colloque sur ce thème le 18 décembre prochain à l'AMF. Sera notamment abordé l'impact de la réforme territoriale et de la mutualisation des services au sein des collectivités locales. Cette journée d'étude est organisée par le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), et par les partenaires de l'Observatoire SMACL, avec le concours de Mairie 2000.

CONTACT www.smacl.fr

GESTION DÉLÉGUÉE

SÉMINAIRE EN LIGNE



L'Institut de la gestion déléguée (IGD) en partenariat avec l'AMF propose aux élus et à leurs collaborateurs de suivre un séminaire gratuit en ligne pour tout savoir sur la gestion déléguée.

À partir de janvier 2015 et pendant trois semaines, des vidéos répondront à toutes vos questions de manière accessible. Qu'est-ce que la gestion déléguée ? Comment faire financer la construction des ouvrages et la gestion des équipements et/ou des services ? Comment faire évoluer un contrat ?

CONTACT formation@fondation-igd.org

PROJETS LOCAUX

COUP DE CŒUR DES MAIRIES DE FRANCE

La Fondation RTE souhaite valoriser le travail des femmes et des hommes qui s'investissent

pour le développement des territoires ruraux. Du 25 au 27 novembre, les dix projets sélectionnés par les internautes durant la première phase du concours « Coup de cœur des mairies » seront présentés sur le stand RTE du Salon des maires et des collectivités locales. Les maires et conseillers municipaux présents à cette occasion pourront voter pour leur projet favori. Les porteurs du projet lauréat seront récompensés le 27 novembre.

CONTACT www.fondation-rte.org/le-coup-de-coeur-des-mairies-de-france

PATRIMOINE

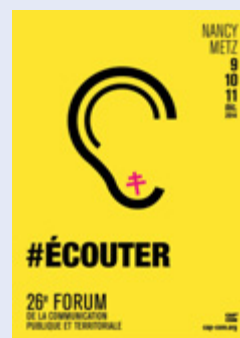
TRÉSORS D'ARTS



Les communes de France sont riches de trésors d'arts souvent méconnus au point d'être menacés de disparition. L'association La sauvegarde de l'art français a confié à la Junior entreprise de l'école du Louvre le projet du Plus grand musée de France. Il s'agit pour les étudiants

COMMUNICATION PUBLIQUE

26E FORUM CAP COM



Créé en 1988, le Forum Cap'Com est le seul rendez-vous national annuel de la communication publique et territoriale. La 26^e édition, du 9 au 11 décembre prochain, s'inscrit

dans un contexte où la transformation de la sphère publique est sans précédent, la réforme territoriale et la contrainte budgétaire ont un impact considérable sur le métier de communicant public. Les trois journées de formation permettront aussi aux professionnels d'échanger sur leur métier et leurs pratiques, de mutualiser leurs expériences, de les confronter aux analyses d'experts et d'universitaires. Le Forum se tiendra pour la première fois sur deux villes : Nancy et Metz.

CONTACT www.cap-com.org

PLF 2015 : le bloc communal perd encore des recettes

En l'état des débats, seule la majoration du taux du FCTVA, porté à 16,404%, est satisfaisante grâce à l'adoption d'un amendement rédigé par l'AMF, actualisant le montant de la réfaction européenne. Pour le reste, le montant de la DGF diminue de 8,9% du fait de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Il est prévu d'accentuer la progression de la DSU et de la DSR pour compenser intégralement la perte de DGF pour les 250 premières communes de la DSU cible, et de préserver ces dernières de la baisse de la compensation de l'exonération de taxes foncières sur les logements sociaux. Le coût de la mesure, estimé à 4 M€, sera reporté sur les autres collectivités.

Autre mesure d'importance : la dotation attribuée aux FDPTP - 423 M€ en 2014 - est supprimée à compter de 2015, et ses ressources affectées à une « dotation de soutien à l'investissement local ». La ressource sera fléchée vers la DETR, la DDU et la DGE départements (à hauteur de 312 M€) ; une deuxième fraction de 36 M€ sera allouée aux communes éligibles à la DSU « cible » en 2013 et ayant bénéficié en 2013 également d'une attribution au

titre des FDPTP, le reliquat de 76 M€ abondera la troisième fraction de la DSR « cible ».

Concernant la fiscalité locale, l'impôt sur les spectacles ne s'applique plus aux réunions sportives ; la perte de recettes serait compensée à hauteur de 18 M€. La taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines (800 K€), la taxe de trottoir et de pavage (1 M€) et la taxe sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis sont supprimées sans compensation. Les activités de méthanisation agricole sont exonérées de TFPB et de CFE pour 5 ans.

Un nouveau prélèvement sur la trésorerie des Agences de l'eau a été fixé à 175 M€ par an pendant trois ans.

Le fond d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires devait être alloué aux seules collectivités éligibles à la DSU cible et à la DSR cible. L'AMF a cependant demandé une compensation pour toutes les collectivités ayant une école. Le Premier ministre a indiqué le 28 octobre 2014 au Sénat que "le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires sera maintenu à son niveau actuel".

Agriculture bio et développement local

La FNAB, en partenariat avec l'AMF et l'ONEMA, a élaboré un portail Internet visant à accompagner les politiques publiques reliant reconquête de la qualité de l'eau, développement de l'agriculture biologique et développement économique local. Ce guide de 32 fiches pratiques est une véritable méthodologie pour que les collectivités puissent initier des projets locaux de circuit court bio.

Voir www.devlocalbio.org

Cabines téléphoniques

Un rapport parlementaire sur l'évolution du service universel des communications électroniques a été remis le 17 octobre à Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique. Il préconise notamment d'envisager la suppression des cabines téléphoniques au regard de la couverture mobile des communes. Il propose également de relancer le programme « zones blanches » en faisant évoluer les critères de couverture pour assurer une meilleure desserte de ces zones, par exemple en ne prenant pas en compte uniquement la couverture du centre-bourg.

DÉCHETS

ÉVOLUTION DES CENTRES DE TRI

L'ADEME a publié un rapport sur l'avenir de la collecte et du tri des déchets d'emballages et des papiers. A partir d'hypothèses raisonnables sur l'évolution des gisements, l'étude constate que les capacités de tri actuelles seront insuffisantes. Il est donc proposé de mettre en place des centres de tri de grande capacité et automatisés. Une telle approche conduira à réduire le nombre des 200 centres de tri actuellement exploités par les collectivités à une centaine.

Le parc des centres de tri détenus par les collectivités a une valeur de 1,5 milliard d'euros environ (hors foncier et hors investissements prévus).

La construction des cent nouveaux centres de tri coûtera de 1,2 à 1,8 milliard d'euros.

L'automatisation massive du tri entraînera la suppression de 3 000 à 5 000 des 7 000 emplois actuels sur les chaînes de tri.

Références : Étude « Prospective déchets » sur www.ademe.fr

ACCÈS À L'EAU

APPEL À CANDIDATURE DE COLLECTIVITÉS

La loi Brottes du 15 avril 2013 a introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau. Les modalités de candidatures sont précisées dans une instruction du gouvernement (NOR DEVL1402788J). Le dossier doit présenter les dispositions législatives auxquelles la collectivité souhaite déroger, le dispositif qu'elle souhaite mettre en place ainsi que sa durée de validité.

Le projet pourra être précisé une fois la candidature retenue. La collectivité pourra également décider de ne pas poursuivre dans une direction initialement évoquée si l'étude de faisabilité ne la conforte pas dans ce sens.

La date limite pour déposer les candidatures est fixée au 31 décembre 2014.

Demande de renseignements : dgcl-experimentation-eau@interieur.gouv.fr; deb-experimentation-eau@developpement-durable.gouv.fr

Emploi des enfants de harkis

Un nouveau « plan harki » en date du 25 septembre 2014 rappelle les mesures pour faciliter l'emploi des enfants de ces anciens supplétifs, dont un accès simplifié aux catégories B et C dans les trois fonctions publiques.

Depuis une loi de 2008, les enfants de harkis peuvent en effet être inscrits sur la liste des emplois réservés, en catégorie prioritaire. Des listes d'aptitude, validées par le ministère de la Défense, regroupent les personnes bénéficiant du dispositif des emplois réservés.

Voir sur www.emplois-reserves.defense.gouv.fr et sur www.amf.asso.fr/réf.BW12793

Réunion des présidents d'AD

Avec le Bureau exécutif de l'AMF, le président Jacques Pélissard a réuni le 9 octobre dernier les présidents d'associations départementales (PAD) afin de faire le bilan de la charte du réseau, d'échanger sur le fonctionnement respectif de chacune des associations départementales et d'envisager les moyens de renforcer la mutualisation entre AD au niveau régional, sous forme d'ententes interdépartementales, ainsi qu'avec l'AMF.

Dans une période où les communes et communautés sont confrontées à une baisse dramatique de leurs dotations, les PAD ont insisté sur la nécessité de mieux communiquer, notamment dans la presse régionale, sur les conséquences de ces baisses pour les services apportés à la population. Jacques Pélissard a souhaité que cette rencontre puisse se tenir régulièrement et qu'elle constitue un espace de dialogue particulier avec l'AMF.

Guide AMF/USH

L'AMF et l'USH ont élaboré conjointement une version actualisée du guide intitulé « Le logement social et les politiques locales de l'habitat ». Ce guide présente de manière pragmatique les obligations auxquelles sont soumises les communes, les différents organismes HLM avec lesquels elles peuvent travailler, les différents types de logements, les ménages concernés... Voir www.amf.asso.fr /réf. BW12714

Universités des maires

Les Universités des maires et présidents de communautés de France entament leur dernière ligne droite avec pour ultime étape le département des Hautes-Alpes qui accueillera le 15 décembre prochain une session sur le budget et la fiscalité locale. Au total, depuis avril 2014, mois de lancement du dispositif, ce sont plus de 400 ateliers de formation qui auront été proposés aux élus de 64 départements, avec pour 153 d'entre eux une participation active des services de l'AMF.

Prochaines réunions animées par les services :

- le 14 novembre à Limoges (Haute-Vienne) sur la responsabilité et les pouvoirs de police du maire (Annick Pillevesse)
- le 12 décembre à Cotignac (Var) sur le logement (Valérie Brassart) et l'Europe (Julia Barbier)

« Le Direct de l'AMF »

L'AMF, en partenariat avec Idéal Connaissances, propose une « web-émission » mensuelle qui permet aux internautes de poser des questions en direct à un ou deux invités de marque qui abordent les grands dossiers de l'actualité. La première édition a eu lieu le 21 octobre. André Laignel, premier vice-président délégué et Philippe Laurent, vice-président de l'AMF ont notamment fait le point sur la réforme territoriale, la baisse des dotations et ses conséquences sur le quotidien des habitants.

En raison du 97^e Congrès des maires, la prochaine émission aura lieu en décembre.

Pour poser des questions en direct : se connecter sur le site de l'émission : <http://ledirectamf.fr> (inscription obligatoire des internautes).

Sur Twitter : #IDEALDIRECTAMF

Pour voir l'émission en différé sur www.amf.asso.fr et sur www.idealconnaissances.com

AGENDA DE L'AMF

24 AU 27 NOVEMBRE

97^e congrès des maires et présidents de communautés de France

• Rencontre des élus d'Outre-mer à l'AMF (24 novembre)

• Congrès des maires à la Porte de Versailles (25 au 27 novembre)

27 NOVEMBRE

Bureau de l'AMF

11 DÉCEMBRE

Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

13 DÉCEMBRE

• Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Haute-Corse

• Congrès départemental « les assises de la ruralité » de l'association des maires de l'Ariège

DÉSIGNATIONS

Commission Nationale du Débat Public : Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône - 71 ; Jean-Claude VILLEMMAIN, maire de Creil - 60

CA de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : Olivier Carré, député du Loiret, adjoint au maire d'Orléans - 45 (titulaire) ; Cécile Helle, maire d'Avignon - 84 (suppléante)
Agence des aires marines protégées (CA) : Jean-Yves de Chaisemartin, maire de Paimpol - 22

Centre national de la chanson des variétés et du jazz (CNV) : Frédéric Chéreau, maire de Douai - 59

Médiation de l'eau : Célia Blauel, adjointe au maire de Paris - 75 ; Denis Merville, maire de Sainneville - 76

maire-info.com

55 645 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations destiné
aux élus locaux

L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
4 267 abonnés

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 318
DE NOVEMBRE 2014

Congrès des maires
Présentation des débats
et ateliers
Dossier Développement économique : accompagner la transformation numérique
Initiative Grenoble
métropole évalue ses
politiques publiques
Énergie Fin des tarifs
réglementés : mesures
urgentes

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 318. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseyron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Stéphane Gauthier pour l'AMF, p. 1 ; © contact@maxime-champion.com, p.4